

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Nombre de conseillers : 19
Présents : 18
Votants : 18

L'an deux mil quatorze le onze septembre, à vingt heures trente, le conseil municipal de TREFFLEAN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude LE JALLE, Maire

PRESENTS : Patrick HOUTEKIER, Marjorie BLAINEAU, Gwénaél LE FLOCH, Bénédicte BARRE VILLENEUVE, Blaise MAYANGA, Michel LOUESSARD, Maryannick PELERIN, Nadine MIGNOT, Frédéric HOCHARD, Jean-François BRETON, Virginie BOUETTE, Emilie MACE, Fabrice ROSOLI, Anne-Catherine DESJARDINS, Didier LE DERFF, Céline LEFEBVRE

Monsieur Fabrice ROSOLI est arrivé à 21h00.

Madame Maryvonne DOS SANTOS a donné pouvoir à Monsieur Gwénaél LE FLOCH

Absent excusé: Sébastien MOULIN

Convocation du 5 septembre 2014

Secrétaire de séance : Monsieur Blaise MAYANGA

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 03 juillet 2014

Le procès-verbal de la séance du 03 juillet 2014 est adopté à l'unanimité après insertion à la demande de Monsieur LE DERFF de la mention qu'il avait été décidé d'adresser un courrier au conseil général du Morbihan pour que les délais d'ouverture du collège public d'Elven, prévu en septembre 2016, soit respectés.

Point sur les travaux en cours :

- **chantier de Kerno** – Les travaux avancent normalement. Des changements et modifications tant sur le revêtement que sur les emplacements de boîtes aux lettres et containers sont traités au fur et à mesure.
- **chapelle de Cran** – lors de la réunion de chantier du 10 septembre, différents travaux spécifiques (dépose des gazes sur les panneaux des peintures murales) ont été réalisés. L'entreprise Beaufils va procéder à la dépose des installations, protections et cloisons. Les lieux seront libérés pour le 17 septembre afin d'accueillir les journées du patrimoine puis un concert à la fin du mois.
- **voirie** : le passage entre la mairie et l'église a été enrobé. La voirie est propre. La pose de pavés en résine comme prévu lors du dernier conseil ne paraît pas nécessaire et serait mal venue avec les pavés en granit existants. Le traçage des parkings de la rue P.J. Hélias et des écoles a été refait; les barrières de sécurité ont été posées auprès du multisport et de l'école privée.
- **local pizza** : les travaux à la charge de la commune sont finis. Le locataire exécute les travaux intérieurs de finition.

Programme d'investissement

Dans le cadre du Programme départemental pour investissement sur la voirie communale, le conseil municipal doit dès maintenant savoir quelle voirie il envisage de réaliser en 2015.

Les élus proposent ; rue René Descartes, la réalisation d'un trottoir entre Kermaria et le bourg, curage de fossés sur différentes routes, allée de la lande, voirie communale n° 9 de Rangogo, rue Ste Apolline, sans parler des problèmes de sécurité routière sur un certain nombre de voies communales.

Voirie 2015 : Demande de subvention au titre du programme départemental 2015 pour investissement sur la voirie communale.

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de réaliser, dans le cadre du programme 2015, des travaux sur la voirie communale n° 9 de Rangogo et n° 169 chemin de la lande.

Ces travaux sont estimés à 43 707.90 € HT, honoraires inclus.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après délibération, décide :

- d'inclure ces travaux dans le programme d'entretien de la voirie communale 2015.
- de solliciter une subvention au titre du programme départemental 2015 pour investissement sur la voirie communale.
- d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer toutes les formalités nécessaires et à signer tous documents concernant ce dossier.

Rénovation de l'annexe au presbytère : le maire explique aux élus que des travaux de remise en état (ouvertures, électricité, plomberie ...) de l'annexe au presbytère permettraient de le proposer à un éventuel artisan ou autre profession libérale. Mr Le Derff n'est pas particulièrement d'accord et aimerait d'une part, savoir qui est cette profession libérale susceptible de s'y installer et d'autre part avoir une réflexion plus globale du centre bourg pour les futurs investissements. Une réflexion va donc être engagée et une proposition sera présentée lors du prochain conseil.

Renouvellement du Crédit de Trésorerie

Monsieur le Maire invite l'Assemblée délibérante à examiner les propositions faites par Crédit Agricole du Morbihan pour le renouvellement d'un crédit de Trésorerie.

Après en avoir délibéré, l'assemblée municipale :

- accepte l'offre faite par le Crédit Agricole selon les conditions ci-dessous :
 - Montant : **200 000 €**
 - Durée : **1 an**
 - Taux d'intérêt : Euribo 3 mois moyenné plus une marge de 1,78 %
 - Commission d'engagement : Néant
 - Frais de mise en place : 0,10 %
- s'engage pendant toute la durée de la ligne de trésorerie, à prendre toutes mesures budgétaires permettant le paiement des intérêts et accessoires.
- autorise le Maire à signer la Convention avec la Caisse Régionale du Crédit Agricole du Morbihan.
- autorise le Maire à négocier les conditions générales de la Convention de Prêt sur les bases précitées et de réaliser les opérations prévues dans la Convention pour le bon fonctionnement de la ligne de trésorerie.

Fête de la Musique - subvention

Madame BLAINEAU explique que, chaque année, la fête de la musique est organisée entre les communes de Treffléan, Sulniac et La Vraie-Croix. Cette année 2014, elle avait lieu à Treffléan et était organisée par l'association « Inter Associations » de Treffléan.

Le bilan de la fête de la musique intercommunale accuse un déficit de **868,25 €** qui sera réparti comme convenu entre les communes de Sulniac, La Vraie-Croix et Treffléan.

Le conseil municipal, après délibération :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de **289,42 €** à l'Interassociation de Treffléan-crédit prélevé sur le C/6574.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Concert à Chapelle de Cran - Subvention

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que l'association des Amis de la Chapelle de Cran organise une exposition d'artistes et deux concerts par le groupe « JAMAIS VU » du vendredi 26 au mardi 30 septembre 2014. L'association prend en charge une partie des frais (affiches,

restauration ...) et sollicite de la commune une subvention de 500 € pour la partie concert (sono, défraiement des artistes ...).

Le conseil municipal, après délibération, à l'unanimité :

- décide d'allouer une subvention exceptionnelle de **500 €** à l'Association Les Amis de la Chapelle de Cran de Treffléan- crédit prélevé sur le C/6574.
- autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à l'exécution de cette décision.

Rentrée scolaire

Avec les nouveaux rythmes scolaires, la rentrée scolaire s'est globalement bien passée. Les Temps d'Activités Périscolaires sont en phase d'expérimentation. Une première analyse sera réalisée au bout d'un mois et présentée en commission scolaire.

Effectifs écoles

Ecole publique : 93 élèves dont 39 maternelles et 54 primaires

Ecole privée : 93 élèves dont 39 maternelles et 54 primaires

Au restaurant scolaire, il y a une moyenne de 125 enfants le midi dont 40 maternelles.

Le mercredi, entre 30 et 35 enfants y déjeunent.

A la garderie : environ 20 le matin réparti entre 7h15 et 8h30 et 40 le soir.

Transports : 5 élèves de l'école publique et 5 de l'école privée.

Mme Le Ray Katia demande que le car arrive entre 8h25 et 8h30. Les enfants de l'école publique pourraient être pris en charge par un agent de la garderie à 8h30. La catéchèse pourrait peut-être se faire sur le temps des TAP, mais il faut que tous les enfants soient présents.

Rapport d'activités 2013 – VANNES AGGLO.

Conformément au Code Général des collectivités territoriales – article L 5211-39 et au décret du 11 mai 2000, le président de la Communauté d'Agglomération doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement. Ce rapport fait l'objet d'une communication par le maire au conseil municipal en séance publique.

Le conseil municipal a été invité à consulter le rapport sur le site internet de Vannes Agglo. Une synthèse de ce rapport a été présentée en réunion.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets

Conformément au Code Général des collectivités territoriales – article L 5211-39 et au décret du 11 mai 2000, le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets doit faire l'objet d'une communication par le Maire au conseil municipal en séance publique. Une synthèse de ce rapport a été présentée en réunion.

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

Application du droit des sols – renouvellement de la convention avec Vannes Agglo

VU la délibération du 6 septembre 2007 approuvant le plan local d'urbanisme (ou plan d'occupation des sols) de la commune de TREFFLEAN,

VU les dispositions de l'article L422-1 a) du code de l'urbanisme en vertu desquelles le Maire a, dès lors, compétence pour délivrer, au nom de la commune, les autorisations et actes relatifs à l'occupation des sols,

VU l'alinéa 5 du II de l'article L5211-4-1 du code général des collectivités territoriales,

VU la délibération n°081218-DEL09 du 18 décembre 2008 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Vannes par laquelle il a été décidé de créer un service d'instruction des Autorisations du Droit des Sols

Considérant que l'instruction des autorisations d'urbanisme nécessite pour la commune de s'entourer de moyens pour instruire les demandes et dossiers correspondants,

Considérant qu'en application des articles R410-5 et R423-15 du code de l'urbanisme la commune peut, par voie de convention, confier l'instruction des dossiers à un EPCI ou à l'Etat,
Considérant que par délibération du 2 avril 2009, la commune avait décidé de confier à Vannes aggro l'instruction de ses autorisations d'urbanisme et avait, à ce titre, signé une convention en date du définissant les modalités de réalisation de l'instruction et de délivrance des autorisations d'urbanisme

Considérant qu'il convient de renouveler celle-ci, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- De renouveler la convention liant la commune et Vannes Agglo en ce qui concerne l'instruction des autorisations relatives à l'occupation des sols
 - D'autoriser Monsieur le Maire à signer la nouvelle convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec Vannes Agglo ainsi que l'arrêté municipal donnant délégation de signature aux agents chargés de l'instruction des demandes conformément aux dispositions de l'article L423-1 du code de l'urbanisme,
 - D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
-